



Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Déconfinés, mais...

Evolution des prix depuis janvier 2013

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

2016 : + 0,6%

2017 : + 1,4%

2018 : + 1,6%

2019 : + 1,5%

(chiffres INSEE)

Janvier 2020 : - 0,4%

Février 2020 : +0%

Mars 2020 : +0,1%

Avril 2020 : +0,1%

Evolution des pensions :

1,3 % au 1er avril 2013 (moins 0,3% de CASA)

0,1% au 1er octobre 2015

0,8% au 1^{er} octobre 2017

0,3% au 1er janvier 2019

1% au 1er janvier 2020 pour les pensions inférieures à 2000€ brut

0,3 % au 1er janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000€ brut

À l'heure où nous écrivons au 2^{ème} jour de déconfinement et après près de deux mois de confinement dus à l'épidémie de Covid 19, la situation sociale pour les salariés est compliquée par les conséquences économiques : chômage partiel, menaces de fermetures d'entreprises, s'ajoutent aux risques encourus par le travail dans des conditions sanitaires qui ne sont pas toujours respectées par les employeurs : manque de masques, de gel hydroalcoolique, distances non respectées.



Le rôle des organisations syndicales et de des militants s'en trouve plus important si ce n'est vital. C'est dans ce sens qu'est intervenue la Fédération Force Ouvrière des cheminots en multipliant les courriers à la direction SNCF, et au secrétaire d'état chargé des Transports afin de défendre les droits et la santé des cheminots. Cette action est toujours à l'ordre du jour : Droit d'alerte, droit de retrait, il s'agit de rappeler aux cheminots leurs droits et de les faire respecter par des directions locales pas toujours au fait des orientations annoncées dans les medias par Farandou et des préconisations des autorités sanitaires ! Notons au passage que dans quelques régions, les directions SNCF ont continué de faire siéger des conseils de disciplines, afin de mettre au pas quelques syndicalistes ! Sur ce point, la direction n'avance pas masquée...revanche après deux mois de grève contre la réforme des retraites.

Selon que vous soyez en département de couleur verte ou de couleur rouge, cela ne change pas grand-chose au déconfinement. Les écoles sont rouvertes afin de faciliter la garde des enfants pendant que les parents retournent au travail. C'est dans la logique de la société capitaliste. De même, l'ouverture des commerces ne facilitera pas l'approvisionnement du pays en besoins essentiels. Les grandes enseignes de la distribution, piliers de la société de consommation auront su se faire entendre, et les cantines d'entreprises sont fermées, mais pas McDo...

Mais pour ce qui est des distractions, de la culture, il faudra attendre encore quelques semaines au moins. Egalement, les réunions de familles, d'amis ou syndicales sont limitées à 10 personnes et à moins de 100km... au moins jusqu'en juin. Alors que les évêques râlent afin que les messes puissent se dérouler sans tarder .. Qui aura l'oreille attentive du gouvernement ? Ceux qui seront les plus nombreux et qui sauront faire comprendre que faire la sourde oreille aux revendications des salariés, c'est s'attirer d'autres inconvénients que la colère divine...

« La compassion du crocodile » ⁽¹⁾

N'oublions rien !

Deux mois de réclusion ne nous ont pas rendus amnésique,

... comme ce psychologue de l'hôpital de Mulhouse :

« Je suis en colère et j'ai la rage, car cela fait des années que nous crions notre inquiétude, notre incompréhension, notre dégoût, notre mécontentement, devant les politiques de santé menées par les différents gouvernements, qui ont pensé que l'hôpital était une entreprise comme une autre, que la santé pouvait être un bien spéculatif, que l'économie devait l'emporter sur le soin, que nos vies avaient une valeur marchande »



Aux remerciements et hommages de Mr Macron et de ses serveurs, nous opposons le souvenir vivace des mois de mobilisation des personnels hospitaliers, revendiquant des effectifs, l'arrêt des restrictions budgétaires ... et les réponses données par ces mêmes personnages : le mépris et la répression.

En avril 2018, quand une aide-soignante du CHU de Rouen interpellait Mr Macron : « il faut des lits, il faut du personnel », celui-ci lui répondait sèchement : « Il n'y a pas d'argent magique. Un pays qui n'a jamais baissé son déficit public et qui va vers les 100% de dette rapportée à son produit intérieur brut... c'est vos enfants qui le payent quand ce n'est pas vous. [...] Je peux vous le dire les yeux dans les yeux, j'assume ces choix. »

Selon l'École des hautes études en santé publique (dont la proximité avec le ministère de la Santé n'est plus à démontrer) 100 000 lits de réanimation auraient été nécessaires sans le « confinement » général de la population : c'est justement le nombre de lits d'hôpitaux supprimés par les gouvernements successifs depuis 20 ans « par mesure d'économie » !

Restrictions des dépenses publiques oblige, la ministre socialiste de la santé, Marisol Touraine, décida par exemple en 2013 de **supprimer les stocks stratégiques de l'État en masques** et de transférer cette compétence aux employeurs privés et publics, sans transférer de financement et sans aucun contrôle !

Le gouvernement de Mr Philippe a décidé de cacher cette pénurie.

En fonction des stocks, il a adapté ses consignes sanitaires. Il nous expliqua ainsi tour à tour - « scientifiquement » - que les masques étaient inutiles pour la population, qu'ils n'étaient pas efficaces, pour finalement... devoir admettre l'évidence : un indispensable équipement général.

Ajoutons l'absence de tests, l'insuffisance notoire de vêtements de protection pour les soignants, de gel hydroalcoolique etc ...



1/ Titre du communiqué du 23 avril du conseil syndical du syndicat Fo des hospitaliers d'Aix en Provence et Pertuis.

Pour le capitalisme, le financement de la recherche sur la santé des populations n'est pas rentable : annuellement la tuberculose par exemple fait autour de 1,5 millions de morts avec 10 millions de nouveaux cas. Le seul vaccin disponible a 100 ans (!) et n'est efficace que pour les très jeunes enfants ... (2)

Si « *Gouverner c'est prévoir* », la réalité c'est que nous n'avons « au pouvoir » que des exécutants serviles des injonctions des institutions financières contraires aux besoins essentiels de la population.

Une incurie étatique destructrice et dramatique !

Incapable d'anticiper (3), incapable de faire face avec un système hospitalier fortement dégradé par les gouvernements successifs, le Pouvoir a décidé la réclusion générale de la population sous contrôle policier et la privation consécutive des libertés de déplacements, de réunions, de manifestations ... : « *C'est la guerre* » nous a asséné Mr Macron pour tenter de se justifier.

Ce « confinement » a d'ores et déjà de premières conséquences ravageuses :

Destruction de 453.800 emplois dans le secteur privé au premier trimestre

3,6 millions de salariés au chômage partiel avec le plus souvent une perte franche de rémunération (moins 16 % sans compter la perte de primes)

De graves conséquences économiques pour les plus pauvres, la hausse des maltraitances de femmes et d'enfants, les décrochages scolaires, l'isolement des personnes âgées ... Etc

Pour autant, malgré ces mesures coercitives, le Bureau national de l'UCR - FO dans sa déclaration du 24 avril dénonce:

« ... Le lourd tribut payé par les personnes âgées (4) et notamment celles résidant dans des structures d'accueil pour personnes dépendantes (plus de 40 % des décès) ... Dès le début de cette crise sanitaire ... et de la mise en place des mesures de "confinement", il est apparu clairement que la protection de près de 730 000 résidents dans 7 400 Ehpad ainsi que des personnes âgées malades en soins à domicile ... de même que celle de leurs 4000 000 soignants et intervenants n'était pas dans les priorités des pouvoirs publics : pas de matériels, pas de renforts, pas de droit à l'hospitalisation, recours au Rivotril et autres sédatifs de fin de vie ... »

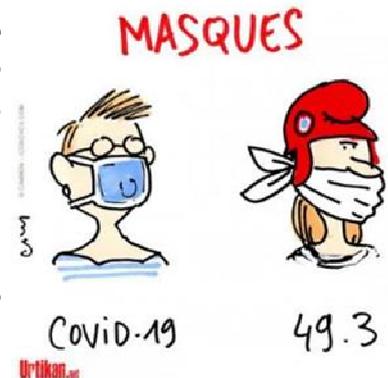
Et puis il y a cette circulaire du ministère de la Santé du 19 mars, recommandant de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles ... Conséquence ? A l'Assistance publique de Paris, le taux de réanimation des plus de 75 ans passe de 19 % le 21 mars à 7 % au plus fort du pic de l'épidémie le 5 avril et, en quinze jours, de 9 % à 2 % pour les plus de 80 ans alors que le taux explosait chez les plus âgés !. (5)

(2) Selon Lucica Ditiu directrice du réseau Stop TuBerculose.

(3) Le 24 janvier à la sortie du Conseil des ministres, quelques heures avant la confirmation de trois cas européens (et français) de coronavirus, la ministre de la santé Mme Buzyn affirmait sentencieusement : « Les risques de propagation du virus dans la population [française] sont très faibles. »

(4) Plus des 2/3 des décès dus au Covid 19 en France sont des personnes âgées de plus de 75 ans.

(5) Information révélée par Le Canard Enchaîné du 24 avril 2020



Le 20 mars, lors d'une visioconférence de la Société française de médecine d'urgence, Marc Noizet le chef des urgences du CHU de Mulhouse révèle à ses collègues : « *Au-delà de 75 ans, avec ou sans comorbidité on n'intube plus* ». Il le dit aussi clairement presque malgré lui. Un long silence emplit la visio conférence (6).

C'est pourquoi ces deux derniers mois, l'UCR FO, avec ses UDR, a multiplié - avec les organisations du « groupe des 9 » - les interventions auprès des préfets et des Agences régionales de santé, pour exiger :

→ Que tous les personnels en EHPAD, en maison de retraite, en soins à domicile auprès des personnes âgées, bénéficient des moyens de protection en quantité suffisante (masques en particulier FFP2, gel, surblouses...)

→ Qu'un dépistage systématique soit mis en œuvre, en particulier pour toute nouvelle admission dans une structure en charge de personnes âgées, afin de ne pas introduire le virus dans l'établissement ;

→ Que les résidents en EHPAD, en maison de retraite et autres structures d'accueil, ainsi que les personnes en perte d'autonomie à domicile, bénéficient du même accès aux soins et de la même qualité de prise en charge que les autres patients et qu'ils puissent être hospitalisés lorsque leur état de santé le nécessite, comme le réclame le Conseil de l'ordre des médecins.

Le monde de demain ?

Ne comptons que sur nous-mêmes.



Fort des ordonnances « d'urgence sanitaire », les employeurs utilisent largement les dérogations autorisées: augmentation des heures hebdomadaires jusqu'à 60h, prise des RTT, modification des horaires...

Une communication révélatrice : l'Institut Montaigne (7) exige désormais une augmentation du temps de travail, des journées de travail plus longues, un jour férié et une semaine de vacances scolaires en moins, ou encore un recours accru au forfait jour dans la fonction publique : « *Les périodes de confinement ... vont bouleverser durablement nos organisations productives* ».

Il propose d'« assouplir quelques verrous juridiques persistants » en permettant aux entreprises de « déroger au temps de repos minimum quotidien de 11 heures minimum par jour dans le cadre d'un accord sur le droit à la déconnexion », ou en autorisant l'employeur « à titre temporaire (par exemple jusqu'en 2022) à imposer le rachat de jours de RTT pour les salariés au forfait sans majorations ».

Il souhaite également un « accroissement du temps de travail sans pour autant que la rémunération supplémentaire correspondante ne soit versée immédiatement par les entreprises ». Autres mesures défendues par cet Institut : la suppression du jeudi de l'Ascension comme jour férié, en maintenant les écoles ouvertes, et la suppression en 2020 de la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint.

Déjà Airbus, la SNCF ont annoncé de probables suppressions d'emplois.

Au moins les choses sont claires dans les rangs des capitalistes et financiers !

(6) Article publié dans Ouest France du 22 mars 2020 titré : « Les choix dramatiques des urgentistes alsaciens »

(7) Financé notamment par [LVMH](#), [Total](#), [Vinci](#) et [Carrefour](#), c'est le plus riche et influent des groupes de « réflexion » français sur la compétitivité des entreprises.

Lors de son discours télévisé du 11 mars, Mr Macron évoquait la nécessité d'un système de santé en dehors « *des lois du marché* ». Pour autant, avec le conseil syndical FO des hospitaliers d'Aix en Provence :

« Comment ne pas se poser des questions sur les intentions du gouvernement lorsque tous les décrets qui sortent vont à l'encontre du code du travail, des garanties statutaires, du respect des droits, de la liberté de prescription des médecins et de la liberté des patients du choix de leur médecin.

Comment croire ou espérer des jours meilleurs, lorsqu'on vous martèle chaque jour ... l'urgence de faire « repartir » l'économie, en fait surtout répondre aux besoins de la bourse pour rétablir les dividendes des actionnaires ...

Comment ne pas douter de la volonté de l'exécutif de renflouer l'hôpital, lorsque celui-ci commande un rapport à la caisse de dépôt et consignation pour généraliser sur tout le territoire les Partenariat Public Privé (PPP) c'est-à-dire la privatisation de l'hôpital public ... »

N'ayons pas d'illusions : la centaine de milliards d'aides distribués aux entreprises, entraîne un surendettement de l'Etat et une crise de financement de la protection sociale, qu'ils voudront nous faire payer, d'une façon ou d'une autre.

Nous n'accepterons pas !

Confortés par la « leçon de choses » de cette crise sanitaire, l'heure est au contraire pour les salariés et leurs organisations syndicales à la mobilisation pour :

L'abrogation des deux lois « d'urgence sanitaire » et des ordonnances qui les accompagnent.

L'abandon définitif des projets de « réforme » des retraites et de l'assurance chômage.

L'abandon immédiat des politiques de restrictions budgétaires des services publics et à la reconstitution rapide des moyens (effectifs ...) et investissements nécessaires à leur fonctionnement satisfaisant au service de la population.

La reconquête des droits sociaux supprimés ces dernières années dans le code du travail, les accords nationaux et les conventions collectives, au retour de la pratique contractuelle et au principe de faveur.

L'interdiction des licenciements et les nationalisations d'entreprises clés comme Air France, les chantiers navals ...



**L'heure est au refus de toutes nouvelles attaques sociales
et à la reconquête des droits perdus.**

Gérard Le Mauff
Mai 2020

1er Mai confiné ... mais revendicatif !

N'en déplaise au président Macron, le 1er mai n'est pas prétextes à « chamailleries » !

C'est une journée internationale revendicative ! Et les salariés ont prouvé qu'il y avait du monde au balcon !!! Et ce n'est pas seulement à 20h pour applaudir mais pour crier leur colère !



Un peu d'histoire :

Il y a cent ans : anniversaire de la grève de 1920

Le 2 janvier 1920, une première grève fut déclenchée à l'Atelier de Périgueux contre la mise à pied pendant 15 jours de dix syndicalistes. Elle s'étendra rapidement impliquant jusqu'à 15 000 grévistes à Limoges, Vierzon, Angers, Montauban, Brive, Aurillac, Capdenac, Châteauroux. Le 20 janvier le président du Conseil de l'époque Georges Clemenceau imposera à la Compagnie la levée des sanctions.

Le 25 février 1920, Jean-Baptiste Campanaud menuisier et responsable syndical à l'atelier de Villeneuve-Saint-Georges qui s'était vu refuser un congé pour assister à la réunion de la Commission exécutive de son Union de réseau à Dijon le 19 février s'y rendit quand même et fut sanctionné par une mise à pied de 48 heures. Cela fit monter la colère des cheminots et déclencha une deuxième grève qui s'étendit spontanément sur l'ensemble du réseau PLM. La jeune fédération des travailleurs du chemin de fer de France des colonies et pays de protectorat qui avait été créée le 27 janvier 1917 par la fusion du Syndicat national, de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, de l'Association des agents de trains, de l'association du personnel de l'État et de celle du réseau Paris Lyon Marseille (PLM) et avait élu à sa tête un syndicaliste réformiste, Marcel Bidegaray, lança un mot d'ordre de grève générale pour l'obtention de l'échelle de traitement, du statut du personnel et de la nationalisation des chemins de fer ainsi que pour assurer la défense des cheminots révoqués.

En même temps elle négocia un compromis avec le président du Conseil Alexandre Millerand sur ses revendications et le 1er mars elle appela à la reprise du travail. Ce fut pour les uns une victoire syndicale et pour les autres une victoire qui fait honte et les premières lézardes apparurent dans l'unité syndicale car les Compagnies montrèrent qu'elles ne respecteraient pas les engagements du ministre. Ce même premier mars Lucien Midol, diplômé comme ingénieur des Arts et métiers, mécanicien au dépôt de Dijon et secrétaire général de l'Union de réseau PLM fut révoqué pour avoir encouragé le mouvement bien qu'il n'ait pas été effectivement gréviste du fait de sa qualité de permanent syndical et poursuivi pour « provocation de militaires à la désobéissance » car les cheminots avaient été mobilisés par le gouvernement et placés en régime militaire spécial. Pour échapper à la police Lucien Midol se réfugia en Suisse, à La-Chaux-de-Fonds. Il sortira de son exil pour assister aux congrès de l'Union puis de la Fédération.

Le 17 avril il faudra une injonction du ministre pour imposer le statut aux Compagnies qui étaient réticentes à appliquer les accords.

Le Congrès fédéral qui se tint du 22 au 24 avril salle Japy, à Paris remplaça entièrement l'ancienne équipe et élit Gaston Monmousseau, un syndicaliste révolutionnaire. Lucien Midol fut désigné secrétaire du journal "La Tribune des Cheminots". Le 25 avril le Congrès vota la grève générale pour le 1er mai sur la base de ses revendications :

- La nationalisation
- La réintégration des agents révoqués dans leurs postes
- La suspension des poursuites judiciaires
- La reconnaissance du droit syndical



Grève des Cheminots. Le Défilé.
15 Mars 1920.

Lucien Midol qui n'était pas favorable à la grève la vota par discipline syndicale mais il ne vota pas les modalités du mouvement. La grève va durer près d'un mois et entraîner 160 000 cheminots soit près de 40% des effectifs mais les responsables de l'Union des syndicats du réseau nord ne répercutèrent pas le mot d'ordre fragilisant déjà le mouvement.

Le 1er mai le journal "l'Humanité" titrera de façon assez prémonitoire, « La Force Ouvrière s'ébranle ».

La Confédération CGT apporta son soutien à la grève générale à condition que cela se fasse par vagues successives. Dès le début les employés du métro se lancèrent dans la grève à 90% et ceux des PTT à 70%. Le 3 mai ce fut le tour des mineurs, des inscrits maritimes et des dockers, le 10 des électriciens, des métallurgistes, du bâtiment, des transports.

Le 11 mai le gouvernement riposta en demandant la dissolution de la CGT. Le 13 mai la Commission exécutive de la CGT demanda « à l'internationale syndicale de joindre sa protestation à l'action du prolétariat français qui est décidé à défendre son organisation de classe ».

Le siège de la Fédération des cheminots fut perquisitionné et 400 militants arrêtés sous l'inculpation de complot contre la sécurité de l'État. Avec l'appui des Compagnies il y aura près de 18 000 cheminots révoqués, rayés des cadres ou licenciés ce qui représente 12% des grévistes. Il sera en outre fait un appel massif à la réquisition des jaunes pour faire rouler les trains, élèves des grandes écoles, adhérents du syndicat professionnel catholique organisation des classes moyennes des cheminots qui regroupait les cadres et qui furent utilisés comme briseurs de grèves. Le gouvernement recourut aussi à la mobilisation de l'armée et à l'emprisonnement des dirigeants. Cela engendra des tensions y compris à l'intérieur de la Fédération qui finira par appeler à la reprise du travail le 28 mai 1920 sans avoir obtenu des résultats concrets et cela creusera le fossé entre les deux tendances de la CGT aboutissant à la première scission syndicale et à la création de la CGT-U le 1er juillet 1922 ...C'est par la force et la répression et non par la négociation que le pouvoir a eu raison de l'unité ouvrière.

Jean Louis Ponnayoy

SOURCES : Gérard Lemauff "A propos du Statut des cheminots" juin 2013.— Gérard da Silva "Histoire de la CGT-FO" éditions l'Harmattan Paris 2009.— "Cheminots et militants" Collection Maitron sous la direction de Marie-Louise Goergen, éditions de l'Atelier, Paris 2003.— fédération nationale des cheminots CGT sous la direction de Joseph Jacquet "les cheminots dans l'histoire sociale de la France".



"Les principaux acquis de la grève de février 1920" (accord du 1er mars 1920) :

- Application rapide du Statut - conquis depuis la grève de 1910 pour les cheminots du réseau de l'Etat - à l'ensemble des Compagnies ainsi que les échelles de traitement.
- Respect des droits syndicaux (à inclure dans la rédaction du Statut)

Grève des cheminots 1920

« *Tous pour un, un pour tous* »